



Département de
l'Allier
Canton de
Bourbon-
l'Archambault
Arrondissement de
Moulins

Mairie de SAINT-PLAISIR

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240516-DEL202405_20-DE



SÉANCE DU 16 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Représenté :

Suffrages exprimés : 7

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en Préfecture le 25 mai 2024*

Le Maire

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 MAI à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

Étaient présents : Claire CACHET, Liliane JENIN. Magali PARIS, Alain POUSSET, Jacky CAVA, Gilles BERNADON,

Étaient absents : Manon BADET-BLOIS, Anthony TALABARD

Étaient excusées : Audrey FARGEIX

Magali PARIS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : GRATIFICATION À UN STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe qu'un l'élève de la MFR de Limoise a effectué un stage de deux semaines au service de restauration scolaire. La convention autorise une gratification, cette dernière peut être exonérée de charges sociales dans la limite de 12.5% du plafond horaire de sécurité sociale.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

DECIDE d'accorder une gratification à Amandine SCHWARTZ, élève de la MRF de Limoise,

FIXE ladite gratification à 50 euros pour la totalité du stage,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la réalisation et à signer tous documents nécessaires,

.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier THEVENOUX